

EPREUVES

	Coefficient	Durées
I- Epreuve écrite de présélection :		
1° Questionnaire à choix multiple portant sur l'actualité en Nouvelle-Calédonie, et sur la maîtrise des outils liés à la bureautique selon le programme du niveau de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire et le domaine du patrimoine et des bibliothèques	1	1H30
II- Epreuves d'admission :		
1° Epreuve de français : réponses à des questions de compréhension à partir d'un texte de culture générale et rédaction de 10 à 15 lignes maximum à partir d'une thématique soulevée dans le texte	1	1H30
2° Epreuve de tableau numérique	1	1H30
3° Entretien avec le jury destiné à mettre en lumière la motivation et l'aptitude des candidats aux fonctions	2	20 mn

modalités de présélection

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat

Le jury détermine le nombre total de points nécessaires pour être présélectionné. Ce nombre de points ne peut en aucun cas être inférieur à 5.

modalité d'admission

Une note inférieure à 5 sur 20 aux épreuves écrites est éliminatoire

La note 0 à l'épreuve d'entretien avec le jury est éliminatoire

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 40.

Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc

ou en vente à l'imprimerie administrative (RDC porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)



FONCTIONS ET RÉMUNÉRATIONS

- exercer des fonctions comportant des responsabilités techniques
- participer aux tâches d'équipement des collections et de manutention
- être chargés de l'accueil des publics dans les établissements au sein desquels ils sont affectés
- être associés aux tâches d'animation

AGENT DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHÈQUES
Grade principal

Promotion interne

Rémunération brute approximative
Fin de carrière : **407 000** FCFP
Début de carrière : **287 000** FCFP

AGENT DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHÈQUES
Grade normal

A l'issue d'un an de stage

Rémunération brute approximative
Fin de carrière : **388 000** FCFP
Début de carrière : **267 000** FCFP

AGENT DU PATRIMOINE ET DE
BIBLIOTHÈQUES
Stagiaire

Rémunération brute approximative
264 000 FCFP